

l'exercice de la fonction d'instituteurs et, pourtant, dans certaines zones et selon le moment de l'année, nous sommes face à une pénurie d'instituteurs. Aujourd'hui, grâce au décret, quand un directeur engage quelqu'un en titre de pénurie non listée, cette personne peut être rémunérée. Avant, le pouvoir organisateur devait prendre la responsabilité de le faire. C'est donc un élément positif. Ensuite, nous avons travaillé à des assouplissements et prévu des mesures transitoires qui vont perdurer au-delà de la rentrée prochaine. Mais pas toutes! Oui, il faudra éditer un procès-verbal de carence. Mais tous les autres assouplissements seront maintenus.

Vous me dites qu'un directeur a besoin de temps pour appeler tous les candidats. Vous oubliez de mentionner qu'à leur demande, nous avons un deuxième système, en quelque sorte inversé, dans Primoweb. Le directeur qui doit remplacer un enseignant a la possibilité d'annoncer l'emploi à pourvoir sur Primoweb et il ne doit contacter que les candidats qui réagissent et se disent intéressés.

En outre, vous oubliez de citer différents dispositifs et mesures qui ont été pris sur la base du décret, en concertation avec les directeurs. Actuellement, nous travaillons, par exemple, sur une mesure qui permettra de stabiliser les personnes qui sont en titre de pénurie non listée et qui, pour le moment, n'ont pas la possibilité d'évoluer dans leur carrière. Hier, en commission, nous avons discuté d'une mesure décrétable qui permettrait d'assimiler le porteur d'un titre de pénurie à titre suffisant. Nous pourrions faire de même avec les titres de pénurie non listée pour stabiliser les enseignants. Cette mesure répond également à une demande des directions.

Nous réfléchissons à diverses pistes de solutions que nous envisageons avec les syndicats, les réseaux et les associations de directeurs. Nous continuerons dans ce sens.

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, je vous demandais si vous comptiez rétablir les assouplissements, mais vous n'avez pas répondu à cette question. Cet élément n'aurait pas vraiment d'importance si j'étais le seul à m'en plaindre, mais je vous rappelle que 400 directeurs sont également inquiets. Il ne fait aucun doute qu'ils savent de quoi ils parlent. Vous avancez que le décret ne provoque pas de pénurie. C'est vrai pour l'enseignement fondamental, où le titre requis dans la vaste majorité des cas est celui de bachelier en instituteur maternel ou primaire. Mais l'enseignement secondaire compte quant à lui des centaines de titres.

Par le passé, lorsque j'avais besoin de quelqu'un pour dispenser douze heures de français, quatre heures d'étude du milieu et deux heures de religion, j'engageais simplement un professeur de français agrégé de l'enseignement secondaire inférieur. Ce n'est plus

possible aujourd'hui; je serais contraint d'engager trois enseignants différents. Chaque professeur n'aurait ainsi qu'un horaire partiel et se verrait obligé de travailler dans plusieurs établissements. Ils devraient donc sans cesse courir d'une école à une autre sans avoir la possibilité ni de s'investir dans l'une d'entre elles ni de s'intégrer dans un corps professoral. C'est bien là le problème qui pousse de nombreux professeurs à quitter très tôt l'enseignement.

Je ne demande qu'à croire comme vous que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais tant les directeurs que le SeGEC semblent exprimer un avis tout à fait inverse. Si j'étais vous, je tiendrais tout de même compte des témoignages de terrain.

9.8 *Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Défaut de surveillance dans une école»*

M. Dimitri Legasse (PS). – Des incidents survenus lundi dernier m'amènent à vous interroger aujourd'hui sur la surveillance dans les écoles. En effet, ce lundi, un père n'a pas retrouvé son petit garçon de 2,5 ans en allant le chercher en fin de journée à l'école. Je vous laisse imaginer l'angoisse qu'il a ressentie. Il aura fallu 45 minutes pour retrouver l'enfant. Confirmez-vous les faits? Dans pareil cas de figure, la responsabilité d'un tiers est-elle engagée? Quelle est-elle? Le cas échéant, quel dispositif pourriez-vous suggérer de mettre en place au niveau des écoles? Je pense à ce père qui, lorsqu'il dépose son enfant à l'école le matin, est en droit d'espérer qu'il pourra le récupérer le soir venu. Pouvez-vous donc faire un point sur la situation, notamment en termes de responsabilité engagée?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – La presse ainsi qu'un reportage ont effectivement fait écho de cet événement survenu à la *Basisscholengemeenschap Sint-Pieter en Sint-Guido*. Cette dernière se situe en Communauté flamande et les faits que vous évoquez ne relèvent évidemment pas de ma compétence. Je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus.

Un de mes collaborateurs a néanmoins téléphoné à la direction de l'école qui lui a signalé que, depuis les faits, des mesures de sensibilisation et d'information des parents et des surveillants de l'école avaient été prises. Par ailleurs, il s'agit vraisemblablement d'un fait unique, qui ne s'était jamais produit auparavant.

M. Dimitri Legasse (PS). – De toute évidence, cet élément ne m'avait pas échappé. Si pareil événement devait se produire en Communauté française, quels dispositifs et procédures seraient-ils mis en place?

La responsabilité de l'école serait-elle mise

en cause? Je comprends très bien votre réponse par rapport au fait que l'incident soit survenu en Communauté flamande, même si cela ne change rien à mes questions.

9.9 Question de Mme Véronique Jamoulle à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Chiffres du CEB»

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Comme chaque année à pareille époque, les premiers chiffres de réussite du certificat d'études de base (CEB) ont été publiés. Il semblerait que 90 % des élèves ont réussi l'épreuve cette année, avec des moyennes proches de 75 % en français et en mathématiques, un peu moins en éveil.

Félicitons d'abord tous ces élèves, leurs parents, leurs enseignants et les équipes pédagogiques qui les ont menés vers cette réussite. Cependant, je m'inquiète pour ceux qui n'ont pas obtenu les moyennes ou qui ont réussi avec des moyennes très basses, situées entre 50 et 60 %. Toutes les études menées, entre autres dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, indiquent que ces élèves connaîtront sans doute un parcours plus compliqué et qu'ils auront besoin d'un soutien plus important.

Madame la Ministre, disposez-vous de données ou de chiffres plus précis à ce sujet? Il est sans doute trop tôt pour recevoir une analyse très fine, mais pourriez-vous nous les communiquer au fur et à mesure que vous les recevrez? Quels sont les retours des équipes pédagogiques et des parents? L'inspection vous a-t-elle communiqué des informations sur la manière dont s'est déroulé le CEB cette année?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – En effet, le taux de réussite s'élève à 90,6 % et est vraiment proche de la moyenne historique depuis l'instauration du CEB, à savoir 91,6 %. Cependant, ce qui compte, au-delà de ces chiffres, c'est la granularité des résultats en fonction des différentes zones et la façon de les interpréter.

En vérité, je devrais encore recevoir ces résultats aujourd'hui. L'analyse va relativement vite. C'est le Service général de l'inspection (SGI) qui nous fait parvenir les résultats chaque année. Je peux sans aucun problème vous transmettre les synthèses à vous ainsi qu'aux membres de la commission de l'Éducation qui seraient demandeurs. Nous pourrions ainsi avoir, lors d'une prochaine réunion de la commission, une discussion fondée sur des résultats analysés plus finement par le SGI.

Le déroulement sur le terrain a été influencé par les nouvelles modalités instaurées à la suite des fuites de 2015. Le cabinet et les services des épreuves externes et de l'inspection sont restés en

contact continu pendant tout le déroulement des épreuves. Je tire mon chapeau à toutes les équipes, tant aux concepteurs qui ont élaboré les épreuves, qu'aux directeurs qui ont vraiment fait en sorte que tout s'est très bien déroulé. J'ai d'ailleurs envoyé un courrier à ces derniers, aux équipes de l'administration et de l'inspection pour les remercier, parce que le déroulement commence à être rôdé.

Nous avons également obtenu des retours concernant le contenu et la forme du CEB. J'ai invité les associations de directeurs à transmettre les différentes remarques à l'inspecteur du secteur pour que celles-ci remontent au groupe de concepteurs pour l'année prochaine, puisque les différentes remarques et suggestions sont exploitées d'année en année.

Mme Véronique Jamoulle (PS). – Je suis impatiente de recevoir ces données. Elles sont importantes pour effectuer des analyses par zone et pour analyser les tendances. Cela permet peut-être aussi d'individualiser les bonnes pratiques et de trouver des solutions aux problèmes plus spécifiques.

9.10 Question de Mme Christie Morreale à Mme Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Déclaration de Bruxelles: IVG Droit fondamental des femmes»

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, vous avez organisé les 21 et 22 juin derniers, avec le ministre-président Rudy Demotte et en collaboration avec le Centre d'action laïque, un forum international sur le droit à l'avortement. Une dizaine de représentantes et représentants de la Belgique, de la francophonie, mais aussi de l'Europe, ont abordé cette question fondamentale du droit des femmes à disposer de leur corps. Aujourd'hui, force est de constater une régression des droits des femmes, en général, et du droit à l'avortement, en particulier, en Europe et dans le monde.

Votre forum a sans doute été envisagé bien avant cette date, mais sa tenue a coïncidé avec celle de débats menés au sein du Parlement fédéral. Les débats au sujet de la sortie de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) du Code pénal et la décriminalisation de l'avortement sont connus pour être assez houleux, assez délicats, assez sensibles. Dans ce débat, il faut forcément tenir compte du morcellement des compétences entre le gouvernement fédéral, les Régions et la Communauté française. Pouvez-vous me dresser le bilan de ce forum international? Quels éléments concrets la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle mettre en avant dans le cadre de ses propres compétences? Quelles informations